



Préavis du Comité de Direction de l'AISE

Indemnisations pour la législature 2016-2021

Préavis N°04/2016

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Intercommunal,

A. Indemnisation du Comité de Direction

Conformément aux dispositions de l'art. 15, alinéa 3 des statuts, il appartient au Conseil Intercommunal de fixer les indemnités des membres du Comité de Direction.

La fonction de délégué au Comité de Direction de l'AISE implique une grande disponibilité. De plus, la constante augmentation et la complexité des dossiers à traiter demandent un investissement et une responsabilité accrue de chacun de ses membres.

Pour ces motifs, le Comité de Direction de l'AISE propose une adaptation de la rémunération des membres du Comité de Direction pour la législature 2016-2021.

Rappel :

Rémunération - Législature 2011-2016

Vacations : CHF 40.00 par heure pour les membres du Comité de Direction.

Proposition du Comité de Direction :

Rémunération - Législature 2016-2021

Vacations : CHF 45.00 par heure pour les membres du Comité de Direction.

B. Indemnisation des membres du bureau du Conseil Intercommunal

Il appartient au Conseil Intercommunal de l'AISE de fixer les indemnités de son bureau.

La secrétaire du Conseil Intercommunal de l'AISE se trouve être aussi la secrétaire du Comité de Direction de l'AISE. Au mois de janvier 2016, au vu de la charge de travail, il a été décidé de sortir du cahier des charges de la secrétaire du Comité de Direction, les tâches liées au Conseil Intercommunal, afin de lui permettre de consacrer l'entier de son temps de travail (50% soit 20h00 par semaine) aux tâches inhérentes au secrétariat du Comité de Direction.

Les membres du bureau font les propositions suivantes :

- Aligner les vacations de la secrétaire sur le tarif applicable aux membres du Comité de Direction soit CHF 45.00 par heure (actuellement CHF 35.00 par heure).
- Aligner les vacations des commissions sur le tarif applicable aux membres du Comité de Direction soit CHF 45.00 par heure (actuellement CHF 35.00 par heure).
- Maintenir le tarif actuel soit CHF 200.00 par séance pour le Président.
- Maintenir le tarif actuel des jetons de présence soit CHF 30.00 par séance.

EN CONCLUSION

Ainsi délibéré par le Comité de Direction pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal :

- *vu le préavis n°04/2016,*
- *ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,*
- *considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.*

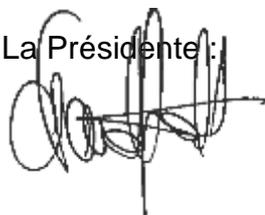
Il est demandé au Conseil Intercommunal :

- D'autoriser le Comité de Direction de l'AISE à adapter ses indemnités pour la législature 2016-2021.
- D'autoriser le bureau du Conseil Intercommunal de l'AISE à adapter ses indemnités pour la législature 2016-2021.

Saint-George, le 27 avril 2016

Au nom Comité de Direction de l'AISE

La Présidente :



Claudine Vanat-Gachet

La secrétaire:



Vanessa Wicht

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht